

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 1er JUILLET 2013

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Sont présents : M. Jacques BRAVO, M. Laurent CHABAS, Mme Pauline VERON, M. Xavier LAUGAUDIN, Mme Nicole AZZARO, Mme Claire MOREL, Mme Delphine BURKLI, M. Frédéric HERVO, M. Thierry CAZAUX, M. Jean-Jacques POUPART.

Sont excusés : Mme Catherine DREYFUS-SIGNOLES qui donne pouvoir à Mme Nicole AZZARO, Mme Amina BECHEUR qui donne pouvoir à Mme Claire MOREL, Mme Flora BONNET qui donne pouvoir à Mme Pauline VERON, Mme Sophie JERA qui donne pouvoir à Mme Delphine BURKLI.

Secrétaire de séance : M. Frédéric HERVO, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS CONCERNANT L'ARRONDISSEMENT

M. Jacques BRAVO souligne le succès de l'animation du quartier Trudaine Rochechouart samedi dernier et signale :

Mercredi 3 juillet : en mairie du 9^{ème}, avec la compagnie Ultima Chamada et le club de prévention Siloé, la restitution des réflexions d'un groupe de jeunes du 9^{ème}, après le forum social mondial de Tunis, par une exposition, un débat et une représentation théâtrale.

Samedi 6 juillet : chasse au trésor à partir de 15 h 30 et remise des prix à la mairie.

Trois activités gratuites pour les jeunes cet été :

- L'antenne Jeunes restera ouverte sauf la première quinzaine d'août. Elle propose pour les 15-25 ans un pass Jeunes pour 36 entrées (piscine, cinéma, tennis, expositions).
- Le gymnase Valeyre propose des activités multisports aux 16-17 ans.

.../...

- La mission prévention communication du commissariat du 9^{ème} proposera des activités gratuites aux 8-16 ans dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances.

Dimanche 14 juillet : défilé sur les Champs-Élysées, les soldats de la Marine nationale seront place de l'Opéra et l'orchestre des sapeurs-pompiers à partir de 15 h 00.

Samedi 7 septembre : forum des associations au square d'Anvers.

14 et 15 septembre : journées du patrimoine.

Samedi 14 septembre : fête du Conseil de quartier La Fayette.

Prochain Conseil d'arrondissement : 7 octobre 2013.

INFORMATIONS PAR LE MAIRE DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GENERAL) INTERESSANT LE 9^{EME} SANS RELEVER DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Conseil Municipal :

- DAC 2013.420 : Subvention de 50 000 € et convention avec l'association Les Métamorphoses Singulières 57 rue du Faubourg Poissonnière à Paris 9^{ème}.
- DAC 2013.427 : Subvention de 25 000 € et avenant n°2 avec l'association Cirque Ici 20 rue Rodier à Paris 9^{ème}.
- DFPE 2013.351 : Subvention de 8 000 € et convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales 75 « UDAF 75 » 28 place Saint-Georges à Paris 9^{ème}.
- DJS 2013.142 : Subventions de 54 000 € à 15 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives, dont 4 000 € à l'association Comité Départemental Parisien des Echecs-CDPE 16 rue Geoffroy Marie à Paris 9^{ème}.
- DJS 2013.184 : Subventions de 461 000 € avec conventions, avec l'association des Résidences et Foyers de Jeunes et avec les associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliées, dont 35 000 € à l'association Centre du Logement des Jeunes Travailleurs (CLJT) pour la résidence Saint-Lazare à Paris 9^{ème}.
- SG 2013.80 : Subvention de 5 000 € à l'association française du cinéma d'animation (AFCA) 53 bis rue Rodier à Paris 9^{ème}.

.../...

Conseil Général :

- DASCO 2013.31G : Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles (1 051 506 €), dont le collège Jacques Decour (18 500 € pour une classe de mer 5^{ème} à Hyères et 1 500 € pour l'équipement de 3 caméras sportives).
- DASES 2013.34G : Subvention de 6 100 € à l'association Action Musicale 21bis rue Victor Massé à Paris 9^{ème}.
- DASES 2013.306G : Subvention de 8 000 € à l'association Pro Aid autisme 19 rue des Martyrs à Paris 9^{ème}.
- DASES 2013.308G : Subvention de 12 000 € à l'association Trisomie 21 France (42000 Saint-Etienne) pour financer la poursuite des activités de son antenne parisienne 14 rue de Trévisse à Paris 9^{ème}.
- DASES 2013.376G : Participation de 312 743 € et avenant n° 1 à convention avec l'association Emmaüs Solidarité pour son action de maraude dans le nord-est parisien (9^{ème}, 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème}).
- DASES 2013.410G : Subvention de 25 000 € et convention avec l'association International Visual Théâtre IVT 7 cité Chaptal à Paris 9^{ème}.
- DDEEES 2013.71G : Subvention de 12 000 € à l'association Tout Autre Chose 13 rue Rodier à Paris 9^{ème}.
- DA 2013.27G : Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commandes pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de collectivité, destiné à l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2013

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013 est approuvé.

DELIBERATION 09.2013.053 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'ETAT SPECIAL D'ARRONDISSEMENT POUR 2013.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO a reçu le 12 juin notification du montant des dotations à inscrire de plein droit au budget supplémentaire qui sera l'occasion d'inscrire 454 415,25 € en fonctionnement de l'état spécial et 93 111,92 € en investissement.

Trois éléments caractérisent ce budget supplémentaire 2013 :

- Des reports de plein droit pour 428 225,25 € en fonctionnement et 129 111,92 € en investissement ;
- La réalisation d'un transfert souhaité par les Conseils de quartier entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement, soit une écriture comptable de -36 000 € d'un côté et +30 600 € de l'autre avec la perte du bénéfice de la TVA ;
- La prise en compte du transfert vers la DEVE des dépenses relatives aux décorations florales de la mairie.

.../...

Ces reports permettront de faire face à la hausse des frais de nettoyage du conservatoire, aux besoins pour l'ouverture de nouvelles classes de l'arrondissement et au règlement des factures parvenues en 2013, soit près de 200 000 €.

Le budget supplémentaire de l'ensemble de la collectivité parisienne sera traité au prochain Conseil de Paris.

Mme Delphine BURKLI considère que la présentation du budget n'est pas claire tout comme l'exposé des motifs. Elle ne comprend pas bien où la majorité municipale veut en venir, si ce n'est à une augmentation des dépenses à quelques mois d'échéances électorales importantes.

Elle reprend les chiffres et rappelle les mouvements de crédit :

- au budget de fonctionnement : +428 225 € au titre des reports de droit, +30 600 € au titre du transfert des crédits des Conseils de quartier du budget investissement au budget de fonctionnement, -4 410 € au titre du transfert de dépenses de décorations florales vers l'ADEVE, soit 454 415 € au total ;
- au budget d'investissement : +129 111 € au titre des reports de droit, -36 000 € de transfert des crédits des Conseils de quartier, soit 393 111 € au total.

Dans le détail des reports de droit, les crédits des Conseils de quartier ont disparu : -30 000 € pour le nettoyage du conservatoire, +37 000 € de nouvelles classes, +200 000 € de travaux, +190 000 de factures 2012 non payées, soit 457 000 au lieu de 428 225 €. Elle demande sur quelle ligne ont été inscrits les crédits des Conseils de quartier.

Elle n'a pas non plus compris pourquoi la hausse du budget spécial de 8,8 % a été imputée en totalité à l'ouverture du centre d'animation de la Tour des Dames. Toutes les lignes les plus abondées du tableau ne semblent pas pouvoir être en lien avec ce futur centre, qui ne pèsera pas sur le budget des derniers mois de 2013. Il serait utile que les élus obtiennent le détail des nouvelles dépenses réellement imputables à ce projet.

Parmi les lignes les plus abondées, elle a noté ces postes : Fournitures de petits équipements, +100 000 €, Fêtes et cérémonies, +10 000 €, Catalogues et imprimés : +10 000 €, Frais d'affranchissement : +25 000 €, Services extérieurs divers : +30 720 €, Autres services : +30 600 €. Elle demande quel est le rapport avec le centre de la Tour de Dames, qu'est-ce qui justifie de telles hausses et à quoi correspondent les dépenses pour « Autres services » et « Services extérieurs ». Dire que ces nouvelles hausses de dépenses sont imputables à l'ouverture du centre d'animation ne lui semble pas crédible.

M. Jacques BRAVO remarque qu'elle a fait l'arithmétique exacte de tous les chiffres et que la transparence est donc totale. Mme BURKLI est Conseillère de Paris. Un mois plus tôt, a été voté le compte administratif, avec un constat des crédits non consommés sur l'exercice prévu. Les reports des crédits non consommés sur l'année suivante sont de plein droit. Il en est de même chaque année.

.../...

Il précise que, sur les crédits pris pour la Tour de Dames, il n'est pas nécessaire d'inscrire quatre trimestres en année pleine. Il a provisionné sur l'exercice prochain un trimestre de la Tour des Dames et passera en année pleine quand il aura besoin des crédits.

M. Michaël DUMONT ajoute qu'il est question des crédits après BS. Les crédits après BS 2013 sont supérieurs aux crédits après BS 2012, du fait de l'inscription du trimestre de dépenses pour le centre d'animation de la Tour des Dames. Cette inscription faite au BP 2013 se retrouve mécaniquement dans les crédits votés après BS 2013. L'augmentation de 8,8 a bien été faite au moment du vote du BP 2013 en décembre.

M. Jacques BRAVO, s'il n'était pas honnête, aurait pu dire que le budget progresse de 8,8, sans expliquer que le champ couvert est modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA) le budget supplémentaire de l'état spécial d'arrondissement pour 2013.

DELIBERATION DJS 2013.345 : SIGNATURE DU CONTRAT JEUNESSE DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS rappelle que la politique Jeunesse menée depuis 2001 s'est attachée à développer une offre de services et de loisirs pour accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie. Afin d'être attentif à ce que la création ou la mise en place de ces dispositifs répondent aux attentes des jeunes, cette politique a été récemment structurée par deux réformes : la création de la mission jeunesse et la mise en place d'une mission citoyenneté et territoire, avec la création de référents jeunesse. Les référents jeunesse avaient pour mission de réaliser un diagnostic territorial sur la jeunesse et d'élaborer un contrat jeunesse d'arrondissement. De plus, ils animent et coordonnent le réseau des acteurs jeunesse locaux.

Les contrats jeunesse permettent de formaliser l'orientation de la politique jeunesse menée dans l'arrondissement en s'appuyant sur les spécificités et priorités locales. Celui du 9^{ème} arrondissement, objet de cette délibération, comprend trois volets : un portrait de la jeunesse du 9^{ème} arrondissement, un état des lieux de l'offre de services et de loisirs et des objectifs prioritaires.

Les jeunes entre 16 et 25 ans représentent 15 % de la population de l'arrondissement, dans la moyenne parisienne, mais avec un poids important d'étudiants et de jeunes actifs, dans cette tranche d'âge plus diplômée que la moyenne parisienne.

Le diagnostic effectué fait ressortir un réseau d'acteurs menant de nombreuses initiatives en faveur des jeunes, mais en demande de coordination pour mutualiser les pratiques et mieux répondre à leurs attentes ; des axes de travail à développer : information, orientation et insertion des jeunes ; une réflexion à mener sur l'accueil des jeunes dans les équipements municipaux.

.../...

Cinq objectifs sont proposés : développer l'animation du réseau des acteurs jeunesse ; faciliter la découverte de métiers et l'entrée dans le monde du travail ; adapter le fonctionnement des équipements aux attentes des jeunes ; améliorer l'offre culturelle, sportive et de loisirs ; développer des actions de prévention des conduites à risque.

Ce contrat est prévu pour deux ans, avec une évaluation sur sa réalisation. Cet important travail a été réalisé par les référents en lien avec M. CHABAS et l'ensemble de ses collègues.

Mme Delphine BURKLI salue ce document utile dans sa première partie, avec un éclairage sur la jeunesse de l'arrondissement et une analyse fine de ses besoins et de l'offre actuelle. En revanche, sa troisième partie sur les objectifs et les pistes d'action n'apporte rien de plus pour les jeunes de l'arrondissement. Aucun moyen financier supplémentaire n'est prévu et les mesures présentées restent creuses, pas inventives et souvent répétitives.

Elle demande quels sont les crédits prévus en faveur des jeunes, sachant qu'aucun n'est prévu sur l'aspect santé et prévention des risques, ni sur l'emploi et le logement. Ce contrat jeunesse, dans la droite ligne de la politique du gouvernement Hollande, fait de belles annonces, mais ne consacre pas un euro de plus à la jeunesse.

M. Jacques BRAVO s'étonne de cette remarque de Mme BURKLI, qui demandait une réduction des dépenses dans le point précédent.

Mme Pauline VERON salue le travail effectué dans ce document qui donne une cartographie et une photographie de l'état de la jeunesse dans le 9^{ème} arrondissement, ainsi qu'un bilan des réalisations de ces dernières années, avec une vision transversale de la politique en faveur de la jeunesse. Les réalisations ont concerné le logement, l'emploi, les partenariats avec les établissements scolaires, notamment l'accueil des jeunes exclus de ces établissements, le sport, la culture et la santé. Il présente un bilan intéressant des réalisations, notamment celles réalisées en partenariat avec le centre d'animation Valeyre ou le gymnase Gauguin, avec des créneaux sportifs pour les adolescents. Il s'agit de proposer aux adolescents des activités qui les intéressent, encadrées mais pas trop. Certaines activités étaient très innovantes et beaucoup ont concerné l'emploi.

Une troisième partie concerne les propositions pour l'avenir. Les réalisations passées étant très importantes, il s'agit surtout, maintenant, de les affiner par une meilleure coordination. Le bilan est satisfaisant puisque, après cette consultation de plusieurs mois avec les différents partenaires jeunesse, il souligne seulement la nécessité d'amplifier et de mieux coordonner certaines actions réalisées, montrant ainsi que tous les sujets ont bien été traités. C'est plutôt bon signe si, après la mise en œuvre d'une politique, les seuls points à améliorer sont l'information et la coordination.

Mettre en place des dispositifs permettant de mieux consulter les jeunes sur ce qu'ils souhaitent est un défi intéressant. Un espace pour eux est prévu dans le centre d'animation de la rue de la Tour des Dames.

.../...

M. Frédéric HERVO considère injustes et surprenants les propos de Mme BURKLI. Dans le domaine de l'emploi, plusieurs forums à destination des jeunes ont été organisés depuis le début de l'année. Un forum associatif a été accueilli en Mairie pour les aider à trouver un stage. Le 4^{ème} forum organisé par la Mairie du 9^{ème}, et pour la 1^{ère} fois avec la Mairie de Paris, a attiré plus de 2 000 visiteurs et 200 postes ont été offerts dans le commerce et la grande distribution. Un forum d'orientation aux métiers a permis aux jeunes collégiens du 9^{ème} de discuter avec des professionnels de l'arrondissement pour mieux travailler leur orientation. Ces événements assurent une meilleure égalité des chances, indépendamment de l'environnement familial.

Il reconnaît la nécessité de continuer à tracer des pistes d'action. Un des objectifs concerne la connaissance de la mission locale, pour explorer de nouvelles pistes pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Ce document est utile par la qualité du diagnostic sur les actions réalisées et les objectifs très opérationnels pour la suite.

M. Laurent CHABAS rappelle l'offre importante de services et de moyens mise en œuvre depuis 2001 en faveur des jeunes, qui conduit à la question posée de la pertinence des moyens à mettre en œuvre pour mieux répondre à leurs attentes. Dans la mise en place d'une politique, au-delà des choix, il s'agit de s'attacher à la bonne gestion de l'utilisation des moyens, pour vérifier si les objectifs votés sont bien réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DASCO 2013.71 : SUBVENTION 2013 DE LA VILLE DE PARIS (1 889 929 €) A LA CAISSE DES ECOLES DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS indique qu'il est proposé, pour la restauration scolaire, de fixer le prix de revient réel par repas pour 2013 à 6,48 euros, en fonction des dépenses de restauration réelles constatées en 2010 et d'un taux d'actualisation de 2 %. Le montant de la subvention, fixé à 1 899 425 euros, tient compte de la réforme des rythmes éducatifs. A compter du 1^{er} septembre prochain, la fréquentation de la restauration scolaire le mercredi midi devrait augmenter et a été estimée à 63 % des élèves inscrits.

Ce montant sera régularisé l'année suivante en fonction du nombre réel de repas servis. Pour l'année 2012, ce nombre ayant été supérieur aux prévisions, les recettes supplémentaires de 9 496 € sont à déduire de la subvention prévisionnelle, qui est donc de 1 889 924 €. Cette subvention concerne bien la restauration scolaire et non les objectifs de qualité, objets d'une autre délibération qui sera soumise après la rentrée.

Mme Delphine BURKLI ne conteste pas le mode de financement, mais la part de subvention qui a été retenue pour le repas du mercredi midi qui lui paraît trop faible. Les parents commencent à peine à remplir les formulaires de la Ville de Paris adressés mi-juin et à prendre conscience que, dès le 3 septembre, leur emploi du temps et ceux de leurs enfants seront chamboulés du fait de la réforme des rythmes scolaires. Elle demande comment être certain que seuls 63 % des enfants inscrits déjeuneront le mercredi.

.../...

M. Laurent CHABAS indique que le sondage anticipé, réalisé après Pâques par le directeur de la caisse des écoles auprès de tous les parents inscrits cette année, sur cette unique question, a obtenu 85 % de réponses et permis cette évaluation.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DASCO 2013.59 : SUBVENTIONS (3 929 173 €) A DES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC ET PRIVE POUR DES PROJETS D'ANIMATION CULTURELS MIS EN ŒUVRE DANS LES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PARISIENNES AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS (ARE) ET CONVENTIONS ANNUELLES AVEC CEUX DE CES ORGANISMES RELEVANT DU DROIT PRIVE.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO présente la nouvelle Directrice Générale Adjointe des services de la Mairie du 9^{ème}, Mme Cristiana MITRANESCU.

M. Laurent CHABAS rappelle l'engagement de la Ville de Paris à mettre en œuvre l'aménagement des rythmes éducatifs à la rentrée scolaire prochaine 2013-2014. La Ville souhaite ainsi contribuer à la réussite éducative de tous, favoriser le développement personnel de l'enfant et assurer son épanouissement. Durant le nouveau temps périscolaire créé, des activités facultatives gratuites seront proposées les mardis et vendredis entre 15 h 00 et 16 h 30 aux 137 200 enfants scolarisés dans les 662 écoles maternelles et élémentaires de Paris.

Ce temps de qualité gratuit s'inscrit dans un projet d'ensemble d'accueil périscolaire amélioré, avec :

- un encadrement renforcé des animateurs dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires, y compris celles en quartier politique de la Ville, dès la rentrée de septembre 2013 pour le midi et le goûter récréatif ;
- un encadrement renforcé des animateurs pour la pause méridienne et l'étude du soir généralisé à toutes les écoles parisiennes en 2014 et 2015.

300 écoles élémentaires et 50 écoles polyvalentes seront concernées, avec 73 000 enfants et 1 animateur pour 18 enfants. Un programme d'activités éducatives a été élaboré pour chaque école, qui sera consultable ce soir sur le site de la mairie. Ces activités, généralement organisées par trimestre pour permettre aux enfants un parcours éducatif diversifié, seront assurées à parité par des personnels de la ville, des animateurs et des partenaires associatifs.

312 écoles maternelles seront concernées, avec 51 000 enfants et 1 animateur pour 14 enfants. Les activités seront encadrées par des intervenants extérieurs, des animateurs en grande section et des AZEME, agents spécialisés en petite section.

.../...

L'organisation est structurée par des équipes de terrain :

- 1 chef de projet au niveau de la circonscription des affaires scolaires de l'arrondissement ;
- 11 responsables éducateurs Ville dans chaque école, chargés du bon déroulement des activités et du lien avec les familles ;
- 1 responsable référent chargé de veiller à la sécurité des enfants, aux entrées et sorties, donc au bon déroulement de l'ensemble du dispositif.

La Ville s'appuie sur ces personnels, renforcés et mieux formés, et favorise l'implication de partenaires associatifs pour offrir aux enfants l'accès à des activités nouvelles et différentes. Deux appels à projets – projets culturels et ateliers pluridisciplinaires – ont été lancés pour des enfants d'âge maternel et élémentaire les mardis et vendredis entre 15 h 00 et 16 h 30, ouverts à tous partenaires, associatifs ou non.

La présente délibération concerne l'appel à projets culturels. Plus de 900 ateliers ont été proposés par près de 400 partenaires, dans une très grande variété de disciplines artistiques. Les commissions d'attribution ont veillé, pour choisir entre ces différentes propositions d'activités, à les répartir sur l'ensemble du territoire parisien. Il est proposé d'attribuer une subvention à ces organismes dont la liste, jointe à la libération, comporte six associations du 9^{ème} arrondissement qui proposent près de 44 ateliers :

- l'association culturelle et sportive de l'école Bruxelles : 45 500 € ;
- l'association culturelle et sportive du 21 Milton : 25 240 € ;
- l'association l'International Visual Théâtre : 3 450 € ;
- la compagnie Kabuki : 19 200 € ;
- l'association Reg'Art de Paris : 66 275 € ;
- l'association Réseau Môm'Art : 304 014 €.

A l'heure actuelle, 566 activités seront proposées en maternelles et en élémentaires sur l'ensemble du 9^{ème} arrondissement, soit un dispositif répondant largement à toutes les attentes.

Mme Delphine BURKLI, n'ayant pas accès à Internet pendant ce conseil, regrette de ne pouvoir consulter la liste des activités proposées et conteste vivement le fait que le document dont il est question ne soit pas soumis à l'attention du Conseil.

Néanmoins, elle voit dans ces deux délibérations l'illustration parfaite d'une réforme des rythmes scolaires mise en place de façon totalement précipitée et dans la confusion, sans aucune concertation avec le personnel enseignant et les parents. D'autorité et par complaisance avec le pouvoir en place, le Maire de Paris a choisi de ne pas attendre septembre 2014 pour appliquer cette réforme, contrairement à 90 % des maires des grandes villes de France. Les Parisiens sont mis devant le fait accompli, il faut aller vite et dépenser beaucoup plus d'argent public que prévu pour recruter des milliers d'agents sans formation particulière et acheter des prestations à hauteur de 6 millions d'euros pour animer les deux plages horaires du mardi et du vendredi de 15 h 00 à 16 h 30.

.../...

Peu d'informations sont disponibles sur les associations retenues par la Ville. Certaines sont peu connues et leurs activités pluridisciplinaires tournent beaucoup autour de jeux de société. On ne sait rien de leurs dirigeants, de leur affectation, des arrondissements où elles exerceront leur activité, dans quelle école et pendant combien de temps. On ne sait pas combien d'animateurs il reste à recruter dans le 9^{ème} et combien d'enfants resteront à l'école après 15 h 00 les mardis et vendredis, le formulaire ayant été envoyé très récemment, combien d'ateliers sont à prévoir réellement et dans quels locaux.

Les associations ont été nombreuses à répondre à l'appel à projets de la Ville, mais on ne sait pas comment les services ont pu vérifier le sérieux et la qualité de leurs offres en si peu de temps, ni si elles rentrent dans les principes éducatifs, le personnel enseignant et les directeurs d'école ayant été mis à l'écart du projet. Le problème tient dans l'absence à la fois de contenu pédagogique et d'articulation entre le scolaire –avec l'apprentissage des fondamentaux- et le périscolaire.

Dans le lot, quelques associations sont connues, mais on ne sait pas combien d'enfants bénéficieront d'activités innovantes et intéressantes et dans quelles écoles. Tous les enfants ne seront pas traités sur un pied d'égalité.

Le problème réside en fait dans le passage en force du Maire de Paris et de la majorité pour mettre en place une réforme des rythmes scolaires sans contenu pédagogique, avec un financement bancal, des recrutements effectués à la dernière minute sans formations prévues. Elle souligne l'absence de légitimité de cette réforme rejetée massivement par une grande majorité des enseignants, des associations de parents d'élèves et des personnels de la Ville.

M. Jacques BRAVO rappelle que la Ville de Paris a doté chaque élu d'un ordinateur avec les accès nécessaires pour pouvoir consulter les délibérations et les pièces qui y sont jointes dont le tableau des offres. Cette réforme, précédée d'un profond débat, a été votée en Conseil de Paris et il demande à Mme BURKLI si elle souhaite la voir réussir ou échouer, mentionnant les conséquences catastrophiques de cette position ambiguë, après trente ans de tentatives pour améliorer les rythmes éducatifs. Il souhaite que Mme BURKLI ait le courage de dire si elle prend le risque d'être prête pour le 3 septembre. Lui-même et son équipe sont mobilisés pour que tout soit en place, comme les parents le souhaitent, et il serait fier si Paris était pilote par rapport à d'autres grandes villes.

M. Jean-Jacques POUPART le remercie pour son habituelle leçon de morale. Il aurait trouvé élégant que le tableau soit communiqué. Le choix des partenaires lui semble opaque, sorte d'inventaire à la Prévert avec des localisations exotiques privilégiant les villes de bord de mer, Paris et la région parisienne n'ayant visiblement pas d'association pour répondre à cette demande.

Une consultation du Journal Officiel l'a interpellé sur la création très récente de certaines associations et le statut quasi commercial de quelques autres. Les projets culturels ont été choisis en petit comité, entre Mme Roussel, M. Julliard et les services de la DAC. Pour les projets pluridisciplinaires, au niveau des arrondissements, la majorité est sans doute intervenue de manière plus importante. Pour les intervenants des ateliers, la question du recrutement des 1 480 postes prévus n'est pas réglée.

.../...

M. Jacques BRAVO indique qu'ils seront dans le budget supplémentaire de la semaine prochaine.

M. Jean-Jacques POUPART remarque qu'aucune information n'est disponible sur ces embauches, sur le contenu de la formation des nouvelles recrues pour encadrer les enfants, sur la validation de ces formations. Il est concerné par le manque de garantie concernant les animateurs qui seront en charge des CLIS, pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Il espère une réponse à ses questions. Les élus de l'opposition sont très attentifs à ce que les enfants de l'arrondissement, qui sont aussi les leurs ou leurs petits-enfants, voient l'avenir s'ouvrir merveilleusement devant eux. Il demande qu'on leur épargne les remarques désobligeantes sur la morale et le fait qu'ils n'aimeraient pas les enfants.

Mme Pauline VERON souligne la richesse des activités proposées par les associations ayant répondu aux appels d'offres, notamment les grandes associations professionnelles partenaires de la Ville de Paris depuis plusieurs années. Elle relève le potentiel culturel, sportif, pour l'éveil, l'éducation civique, la science. Elle trouverait dommage que les enfants ne profitent pas dès la rentrée 2013 des 566 activités proposées, encadrées, gratuites et à égalité pour tous les enfants. Ce pari, difficile à tenir, est possible grâce à la dynamique et au potentiel associatif parisiens.

M. Laurent CHABAS précise que, dans le respect des formes, il lui a semblé normal d'attendre le vote de ces deux délibérations pour que tous puissent constater, sur le site de la mairie, où seront implantées ces différentes prestations.

Concernant le choix des partenaires, la quasi-totalité des associations concernées, même si elles ne sont pas connues dans le 9^{ème}, interviennent déjà dans de nombreux arrondissements, dont certains de plus de 200 000 habitants. Les règles du code des marchés ont été appliquées et toutes pouvaient se porter candidates. Les Parisiennes et Parisiens découvrent ainsi la richesse du milieu associatif intervenant en faveur des enfants.

Enfin, le dispositif prévoit justement une meilleure formation et reconnaissance des personnels, avec une filière animation sur Paris de 1 481 emplois temps plein créés au budget supplémentaire 2013. Tous ces personnels bénéficieront d'un plan de formation renforcé, avec des formations adaptées pour les responsables éducatifs Ville, les animateurs et les AZEME. Certains verront leur mode de fonctionnement bouleversé Les chefs de projets territoriaux et le référent par école seront spécifiquement à l'écoute des familles et déchargés d'animation, pour tenir pleinement leur rôle d'encadrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

.../...

DELIBERATION DASCO 2013.100 : SUBVENTIONS (3 721 891 €) A DES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC ET PRIVE POUR DES PROJETS D'ANIMATION PLURIDISCIPLINAIRES MIS EN ŒUVRE DANS LES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PARISIENNES AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS (ARE) ET CONVENTION ANNUELLES AVEC CEUX DE CES ORGANISMES RELEVANT DU DROIT PRIVE.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO consulte le Conseil sur cette délibération qui reprend les mêmes arguments que la délibération précédente.

M. Jean-Jacques POUPART regrette l'absence de réponses à ses questions.

M. Jacques BRAVO l'invite à les poser au Conseil de Paris

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DUCT 2013.124 : SUBVENTION FONDS DU MAIRE DE 1 200 € A L'ASSOCIATION ATOUT JEUNES A TOUS AGES A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS rappelle que l'association Atout Jeunes à tous âges, dont le siège est situé 27 rue de Maubeuge, a pour objectif de prévenir les échecs sociaux, familiaux et scolaires. Cette subvention de 1 200 € lui permettra de développer son action en matière de soutien scolaire, à la parentalité et à l'alphabétisation des parents par l'achat de manuels scolaires et pédagogiques pour les intervenants bénévoles, l'acquisition de matériels informatique et pour les sorties culturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DFPE 2013.365 : CONVENTION AVEC LA RIVP RELATIVE A LA REPARTITION ET A LA FACTURATION DES CHARGES COMMUNES AINSI QU'AU RECOUVREMENT DES FRAIS DE FOURNITURE D'EAU FROIDE, D'EAU CHAUDE ET DE CHAUFFAGE A LA CRECHE SISE 69BIS RUE DE DUNKERQUE A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Xavier LAUGAUDIN indique que la STAGI, propriétaire de la crèche au 69 bis rue de Dunkerque, a cédé, lors de sa disparition en 2006, ce programme immobilier à la RIVP. La répartition des consommations en eau n'ayant pas été faite à l'époque, la RIVP demande de prévoir une répartition sur les années à venir de dépenses en eau froide et chaude et de régulariser, sur la partie régularisable, les consommations passées.

La délibération concerne le démarrage de la convention entre la RIVP et la Ville de Paris au 1^{er} janvier 2009 jusqu'à 2043, date à laquelle la Ville reprendra possession des locaux. Les consommations passées sont réparties en pourcentage et, à partir du 1^{er} juillet, l'installation de compteurs individuels permettra une répartition réelle.

.../...

M. Jacques BRAVO approuve cette bonne gestion.

Mme Delphine BURKLI ne comprend pas que cette répartition des charges n'ait pas été mise en place plus tôt, la crèche ayant été livrée en 2005 et l'immeuble transféré à la RIVP en 2006. Elle demande si la pose de compteurs engendrera une baisse des charges pour la crèche.

M. Xavier LAUGAUDIN constate que la STAGI n'existe plus pour répondre de ses actions, mais que si la RIVP a tardé à régulariser la situation, la Ville de Paris n'a cependant pas perdu d'argent. Les quotes-parts reflèteront désormais les consommations réelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DFPE 2013.378 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE, DONT L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRE-SCOLARISATION (HALTE-GARDERIE 18BIS RUE DE BRUXELLES) ET L'ASSOCIATION CRESCENDO (STRUCTURES MULTI-ACCUEIL 42 RUE LE PELETIER ET 12 RUE FROMENTIN).

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Xavier LAUGAUDIN rappelle la décision l'an dernier de reconduire la convention pluriannuelle d'un an. Cette délibération concerne le contenu de la convention, qui comporte trois points nouveaux :

- Renforcer la laïcité : assurer un accueil de qualité et soucieux de la mixité sociale et de la laïcité, veiller à ce que les méthodes d'accueil et d'éveil ne portent pas atteinte à l'épanouissement des enfants, excluent tout prosélytisme, notamment religieux, et toute pression morale, intellectuelle ou physique ;
- Veiller au respect de la mixité et de l'égalité des enfants des deux sexes dans les méthodes éducatives et à l'absence de discrimination entre filles et garçons, dans la continuité des règles mises en place par la Ville de Paris dans les crèches municipales, notamment dans le cadre de la laïcité ;
- Permettre aux associations n'ayant pas la trésorerie suffisante pour une année entière avec une subvention payée en une seule fois, d'avoir dans l'année une deuxième avance sur la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DFPE 2013.404 : CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS, U.D.A.F. DE PARIS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AFIN D'AMENAGER DES LOCAUX EN CREATION D'UN ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL DE 32 PLACES SITUE 11B RUE BLANCHE A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Xavier LAUGAUDIN rappelle que l'UDAF de Paris, qui regroupe 18 000 familles, existe depuis 1946 et a son siège, national et départemental, dans le 9^{ème} arrondissement.

.../...

Le local concerné par cette délibération, situé 11bis rue Blanche, donnera lieu à trois délibérations : une aujourd'hui sur les travaux d'aménagement, une plus tard sur l'acquisition du local et une enfin sur le fonctionnement de la structure.

Dans cet immeuble, 242 m² plus 180 m² d'espaces extérieurs seront végétalisés, en rez-de-chaussée et premier étage. L'UDAF acquerra un lot de cette copropriété avec un engagement de cession au bout de dix ans à la Ville de Paris.

Le montant global des travaux d'aménagement est de 704 000 €. Financement : 415 000 € par la Ville ; 268 000 € par la CAF ; 21 000 € par l'association ; soit au total 704 000 €.

Pour acquérir ce bel espace, présenté par une habitante de l'arrondissement, la Ville a pris en compte l'équilibre du prix à la place, qui sera supérieur au prix habituel d'une crèche municipale ou associative, puis très inférieur dans dix ans.

Mme Pauline VERON félicite l'équipe municipale, et particulièrement Xavier LAUGAUDIN, pour la création de cette nouvelle crèche dans une partie du 9^{ème} qui en avait bien besoin. Les opportunités et les financements pour créer une crèche dans l'arrondissement sont rares, mais la majorité continue son action volontariste en ce sens.

M. Xavier LAUGAUDIN ajoute que les travaux ne concernent que l'aménagement intérieur. Aucun appel d'offres n'étant nécessaire pour cette structure associative, la crèche ouvrira début 2014.

M. Jacques BRAVO remarque qu'après les retards accumulés depuis longtemps, le 9^{ème} arrondissement est redevenu celui des familles et les élus en sont fiers, Mme BURKLI comprise même si elle ne le dit pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DLH 2013.85 : RESILIATION ANTICIPEE DES CONVENTIONS IMMOBILIERES PASSEES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA SIEMP.

Rapporteure : Mme Claire MOREL, Conseillère de Paris.

Mme Claire MOREL rappelle que les relations entre la Ville de Paris et ses sociétés d'économie mixte de logement, notamment social, sont encadrées par des conventions financières qui prévoient les conditions dans lesquelles la Ville de Paris contribue au financement du développement du parc de logement social ou intermédiaire et confie sa gestion à ces sociétés. Ici, il s'agit de la SIEMP.

Ces conventions, qui existent depuis l'avant-guerre, comportent des dispositions obsolètes qui ont conduit à certaines irrégularités que la MILOS ou la Chambre régionale des comptes ont soulignées. Depuis 2007, la Ville de Paris s'est donc engagée à résilier ces conventions ou à ne pas les renouveler lorsqu'elles viennent à échéance quand il est juridiquement impossible de les mettre en conformité avec l'état du droit actuel.

.../...

Parmi les conventions signées entre la Ville de Paris et la SIEMP, sont concernées deux conventions générales de 1955 et 1979 et dix conventions spécifiques, dont une notamment pour un immeuble au 90 rue de Rochechouart.

L'objectif est de résilier ces conventions pour qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, l'exploitation des immeubles concernés passe sous l'entière responsabilité de la SIEMP qui conservera l'intégralité des bénéfices. Auparavant, si la convention était bénéficiaire, la SIEMP reversait à Paris et Paris versait à la SIEMP un complément si elle était déficitaire. L'objectif est maintenant que l'exploitation revienne intégralement à la SIEMP qui pourra ainsi renforcer ses fonds propres.

Cette délibération concerne aussi le conventionnement de 1 408 logements dans 10 ensembles immobiliers, jusqu'à présent en loyer libre et qui passeront en PLUS et en PLS, dont aucun n'est dans le 9^{ème} arrondissement.

La délibération concerne enfin le démarrage d'un processus d'augmentation de la participation de la Ville de Paris au capital de la SIEMP, suite à une négociation préalable avec les autres actionnaires de la société, pour un apport d'au moins 5 millions d'euros. Ce sera l'objet de délibérations ultérieures, lors de la finalisation des protocoles.

Mme Delphine BURKLI s'abstiendra en raison du point 3 sur le reconventionnement d'immeubles, qui ne concerne pas le 9^{ème} arrondissement.

Mme Claire MOREL vérifiera, mais la raison en est peut-être que tous les logements sociaux de la SIEMP sont déjà conventionnés dans le 9^{ème}.

Mme Delphine BURKLI rappelle que la politique de la Ville est de ne pas ou de moins créer de logements intermédiaires, ce qui est par contre une des propositions de l'opposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DUCT 2013.118 : SUBVENTION FONDS DU MAIRE DE 1 650 € A L'ASSOCIATION MOSAIQUES9 A PARIS 9^{EME}.

Rapporteure : Mme Claire MOREL, Conseillère de Paris.

Mme Claire MOREL indique que cette subvention concerne la mise en place d'ateliers pédagogiques et culturels hebdomadaires, couplés avec des sorties culturelles, pour les enfants en difficulté scolaire. L'association Mosaïque9 a toujours travaillé en direction des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DDEES 2013.137 : SUBVENTION DE 13 000 € A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE VIGNON A PARIS 9^{EME} POUR LES ILLUMINATIONS DES FETES DE FIN D'ANNEE 2012.

Rapporteur : M. Frédéric HERVO, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

.../...

M. Frédéric HERVO précise que les décorations de l'association de la rue Vignon se sont inscrites dans le programme « Paris Illumine Paris ». La subvention proposée est identique à celle de l'an dernier. Il salue de travail des membres de l'association, de son bureau et en particulier de son président, Bernard LAMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DUCT 2013.50 : SUBVENTION DE 1 500 € A L'ASSOCIATION RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DU 9^{EME}.

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Pauline VERON rappelle qu'un RERS est une manière d'échanger des connaissances et des savoirs de façon non financiarisée. Ce modèle traditionnel de l'économie sociale et solidaire existe dans d'autres arrondissements et villes de banlieue et de France. Le RERS du 9^{ème} arrondissement a des activités notamment à Valeyre et dans le local associatif rue de Châteaudun.

L'objectif est de développer des échanges gratuits de savoir, de compétences ou d'expériences, fondés sur la réciprocité, pour développer l'entraide dans la société. Deux heures de soutien scolaire peuvent ainsi s'échanger contre deux heures de bricolage ou d'alphabétisation. Au Québec, le terme d'« accorderies » est utilisé pour cette forme d'échanges de savoirs, plus institutionnalisée que le simple RERS.

Le RERS du 9^{ème} arrondissement a déjà perçu une subvention les deux années passées et en demande une à la Ville pour continuer ses activités. Elle souhaite notamment organiser un festival des savoirs ouvert à tous en octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DAC 3013.362 : SUBVENTION DE 6 000 € A L'ASSOCIATION LE GRAND PAN-INTEGRALE BRASSENS (16^{EME}).

Rapporteur : M. Thierry CAZAUX, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Thierry CAZAUX rappelle que l'intégrale Georges Brassens a été créée en mairie du 9^{ème} en 2006 et cette 8^{ème} édition se déroulera, comme chaque année, pendant une semaine fin octobre. Il remercie Marie Volta, présidente de l'association depuis l'origine et qui a quitté la présidence cette année, pour son travail extraordinaire. Il est certain que la nouvelle équipe reprendra le flambeau avec le même enthousiasme.

Cette subvention de 6 000 € est demandée au titre de l'amendement Bloche. Le budget fait apparaître la valorisation du bénévolat, à présent obligatoire. Pour le Grand Pan, le bénévolat représente 80 % du budget de cette manifestation.

M. Jacques BRAVO rappelle que cette activité remplit la salle qui, quand les musiciens s'arrêtent parfois de jouer, continue de chanter.

.../...

M. Jean-Jacques POUPART précise que la charte des associations prévoit cette valorisation du bénévolat dans le bilan social en fin de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX DU 9^{ÈME} ARRONDISSEMENT EN 2012

Rapporteuse : Mme Claire MOREL, Conseillère de Paris.

Mme Claire MOREL présente le bilan d'activité de la commission de désignation du Maire du 9^{ème}. Pour chaque logement social libre, trois candidats au logement social doivent être obligatoirement désignés, afin d'être transmis au bailleur social, de la Ville de Paris ou privé, qui fait signer le bail. La décision finale appartient donc au bailleur, qui peut modifier l'ordre des candidats transmis par la commission.

Cette commission est composée de quatre membres élus : Mme VERON, M. LAUGAUDIN, Mme JERA et Mme MOREL, quatre représentants d'organismes sociaux et quatre représentants associatifs.

Le règlement de la commission et chaque décision prise sont affichés dans le hall de la mairie. La commission s'est réunie trois fois en 2012 et a désigné des candidats pour 21 logements sociaux sur l'arrondissement. Le parc social de l'arrondissement, comme celui de la Ville de Paris, est divisé en contingents : l'État, la Ville de Paris avec, pour un arrondissement donné, moitié pour la commission de M. Mano, adjoint au logement de M. Delanoë, et moitié pour l'arrondissement, le 1 % logement et d'autres désignataires comme la région. Le 9^{ème} arrondissement peut désigner entre 15 et 20 % de son parc.

21 logements sociaux ont été traités, dont 17 livraisons de nouveaux programmes et 4 rotations. La faible rotation est un phénomène connu sur tout Paris.

2012 a été marquée par la livraison du programme de Paris Habitat rue de la Tour des Dames, soit 84 logements au total dont 12 désignés par la commission du 9^{ème}, 11 par la commission de M. Mano, 5 en accord collectif et 8 en mutation, soit les 39 logements du contingent de la Ville de Paris. 45 autres logements étaient répartis entre le 1 % logement, l'État et 1 pour la région.

Les autres désignations de 2012 ont été :

- 43 boulevard de Clichy : un immeuble rénové intégralement, dont certains logements étaient occupés, avec 2 désignations pour la mairie d'arrondissement ;
- 49 rue Blanche : l'immeuble sur rue, avec 7 logements vides dont 1 pour la mairie ;
- 38 rue Vignon : un ancien immeuble, à la fois de tri postal et de foyer pour les postiers, avec 14 logements vides dont 2 pour la mairie.

Sur ces 21 logements, 19 % étaient en financement PLA-I, 43 % PLUS, 29 % PLS et 9 % en loyer intermédiaire. Les loyers allaient, pour les F1 de 250 € à 494 €, les F3 de 480 à 940 € et les F5 de 1 000 € à 1 171 €.

.../...

La sélection des candidats en termes de profession repose sur des critères de priorité : taux d'effort, congés pour vente ou reprise, procédures d'expulsion en fin de course judiciaire, taux de suroccupation, niveau d'insalubrité et situation de handicap, et les candidats représentent toute la sociologie parisienne en raison des différents types de niveau de loyer : titulaires du RSA, aide-soignant(e), assistante maternelle, responsable de boucherie, journaliste, écrivain, attaché de direction, policier, commercial, employé de cantine...

La commission de la Ville de Paris a désigné, elle, 38 familles ou personnes seules dans le 9^{ème} pour un logement social dans tout Paris, dont 18 dans le 9^{ème}. 21 familles du 9^{ème} ont eu accès à un logement social dans le cadre de la procédure d'accord collectif.

La commission de la préfecture de Paris a désigné 40 ménages domiciliés dans le 9^{ème} pour un logement social dans le cadre de son contingent.

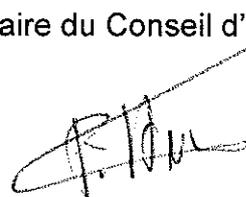
Enfin, 18 familles du 9^{ème} ont eu accès à une résidence sociale et 16 familles ont été relogées dans le cadre de Louer solidaire.

CLOTURE DE LA SEANCE

M. Jacques BRAVO rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 7 octobre 2013, félicite chacun pour son attention soutenue et souhaite à tous un bon été.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement



M. Frédéric HERVO